



MAIRIE DE BARJOLS



JUILLET 2011

## Lettre d'Informations Municipales

Le 28 avril dernier, le Conseil Municipal a approuvé le Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2011. Comme chaque année, nous vous présentons ce dernier qui se compose de deux sections : fonctionnement et investissement, élaboré avec la volonté de poursuivre notre programme d'investissements et de répondre aux besoins de chacun.

### Budget de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractères générales	947 991€	Atténuation de charges	171 160€
Charges personnel	1 864 404€	Produits de service	104 805€
charges de gestion courante	360 534€	Impôts et taxes	1 891 709€
Charges financières (intérêts)	104 528€	Dotations, subventions	889 041€
Dépenses imprévues exceptionnelles	17 715€	Autres produits de gestion	142 718€
Virement section investissement	49 634€	Autres recettes	1450€
Opérations d'ordre	32 652€	Opérations d'ordre	33 174€
Total dépenses de fonctionnement	3 3377 458€	Excédent fonctionnement reporté	143 401€
		Total recettes de fonctionnement	3 377 458€

### Budget d'investissement

Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser exercice 2010	429 548€	Restes à réaliser	355 896€
Equipements / voirie	148 826€	Subventions et dotations	467 857€
Bâtiments communaux	422 683€	Excédent investissement reporté	12 744€
Opérations financières	33 174€	Emprunt	431 301€
Remboursement emprunt (capital)	139 173€	Produits de cessions	4500€
Opérations non affectées	181 180€	Opérations d'ordre	32 652€
Total dépenses d'investissement	1 354 584€	Virement section fonctionnement	49 634€
		Total des recettes d'investissement	1 354 584€

**Travaux programmés en 2011:** Réfection du toit de la collégiale, réfection de la chaussée et trottoirs avenue de Garessio, entretien et mise en conformité des bâtiments communaux, création parking de la crèche, réfection de plusieurs chemins communaux, réfection des trottoirs rue Eugène Payan et boulevard Grisolle, pose des ralentisseurs sur plusieurs chemins et voies communales, réhabilitation d'une partie des réseaux du canal, réaménagement des toilettes publiques sur la place de la Rouguière.

## **Urbanisme : Procédure de contrôle des constructions non-conformes ou illicites**

Nous vous informons que la Mairie de Barjols a mis en place une procédure de vérification des constructions sans autorisation afin de respecter le code de l'Urbanisme. Deux agents assermentés procéderont aux relevés des infractions des constructions non déclarées.

En cas d'infractions pouvant être régularisées : le Service Urbanisme invitera les contrevenants à déposer l'autorisation. Cette procédure déclenchera automatiquement le paiement des taxes d'habitation et de la Taxe Locale d'Equipements.

En cas d'infractions concernant des constructions non régularisables et non autorisées par le Code de l'Urbanisme, une procédure pénale sera déclenchée et entraînera le paiement des taxes d'habitation et de la Taxe Locale d'Equipement.

Si vous avez procédé à des modifications ou aménagements sans formalité préalable, nous vous invitons à contacter le Service Urbanisme qui vous conseillera pour régulariser votre situation.

Le service Urbanisme vous reçoit le mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h45 et le jeudi matin de 8h à 12h.

## **Services Techniques: le ramassage des encombrants**

Afin de faciliter le recyclage des déchets, la Municipalité a mis en place un service hebdomadaire de collecte à domicile. Chaque mercredi après-midi, des agents des services techniques procéderont au ramassage des encombrants.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de vous inscrire à l'accueil de la Mairie en précisant la nature des objets. Le dépôt des encombrants devra être fait uniquement le jour même du ramassage sur le trottoir devant votre habitation en veillant à ne pas gêner la circulation des piétons. Les agents ne pourront en aucun cas intervenir au sein de votre domicile.

Sont acceptées : petit mobilier (table, étagère, meuble...) électroménager (réfrigérateur, machine à laver...) objets électroniques, cartons

Ne sont pas acceptés : déchets verts, gravats, déchets toxiques (huile, peinture,...) :  
Ces déchets doivent être déposés à la déchèterie.

## **Informations municipales :**

**La Piscine municipale sera ouverte du lundi 4 juillet au samedi 27 aout.**

du lundi au samedi de 11h à 19h du lundi au samedi – fermée le dimanche

### **Elections : 3<sup>ème</sup> bureau de vote**

Dans le cadre de l'organisation du redécoupage électoral du territoire de la commune de Barjols (article R.40 du Code Électoral), modifiant ainsi le périmètre des bureaux de vote, et instituant un 3<sup>ème</sup> bureau ; les électeurs inscrits sur les listes électorales sont priés de vérifier l'adresse figurant sur leur carte d'électeur. En cas d'inexactitude, nous les invitons à se rapprocher des services de la Mairie pour modification.

**Pompes funèbres** : La procédure des reprises des concessions se poursuit. La liste des concessions en état d'abandon est affichée à l'accueil de la mairie.

Consultation aux heures d'ouverture : 9h-12h 15h-17h30 du mardi au vendredi et de 9h à 12h le samedi.

**Le Service Education Jeunesse** a mis en place un questionnaire de satisfaction distribué aux parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire, afin de connaître leurs avis sur les différentes prestations de l'Odel Var (accueil de loisirs et espaces jeunes). Si vous n'en avez pas été destinataire, le questionnaire est disponible au Service Education Jeunesse de la Mairie.

**Rendez vous sur le site officiel de la Mairie de Barjols : [www.barjols.fr](http://www.barjols.fr)**

**Abonnez- vous à la lettre d'information mensuelle pour recevoir l'actualité de Barjols et les informations municipales.**